

\* Ces chiffres représentent seulement les engagements de la Société d'assurance des crédits à l'exportation (SACE).

† Ceci comprend des engagements sous-crits par SACE.

‡ Ce chiffre comprend des fonds qui n'ont pas été utilisés dans les années précédentes d'à peu près \$11.7 millions, alors que \$308.8 millions ont été affectés pour l'année courante.

#### LES TRAITEMENTS VERSÉS AU PERSONNEL DE LA DÉFENSE

##### Question n° 771—M. Ormiston:

Quel traitement brut a-t-on versé annuellement au 1<sup>er</sup> décembre 1966 et au 1<sup>er</sup> décembre 1967, a) au personnel civil et, b) militaire employé de façon temporaire ou permanente dans la région d'Ottawa au quartier général de la Défense nationale, au quartier général des Forces canadiennes, au Commandement du matériel, au Conseil de recherche pour la défense, à la base des Forces canadiennes à Rockcliffe, au système de communications des Forces canadiennes et à la base des Forces canadiennes à Uplands?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nous ne disposons pas actuellement des renseignements voulus pour apporter une réponse exacte à cette question et nous n'avons pas le personnel spécialisé nécessaire pour entreprendre la somme de travail considérable qu'il faudrait pour recueillir les renseignements requis.

#### LES SERVICES DE BRISE-GLACE SUR LE SAINT-LAURENT

##### Question n° 775—M. McCleave:

1. Est-ce la politique du ministère des Transports de faire briser la glace entre la ville de Québec et Terre-Neuve en vue du contrôle des inondations dans le golfe Saint-Laurent?

2. Sinon, pourquoi brise-t-on la glace?

3. Pour chaque année depuis 1962, y compris le programme prévu pour 1967, quelle a été la distance en milles parcourue par les brise-glace dans les eaux à l'est de la ville de Québec?

4. Quel a été le coût annuel de ces opérations depuis 1962, par année, y compris le programme prévu pour 1967?

5. Quelles études ont été faites au sujet du contrôle des inondations à l'égard des agglomérations le long du fleuve Saint-Laurent? Et quelles ont été les recommandations?

6. Est-ce que des études ont été faites par le ministère au sujet des effets du contrôle des inondations et autres mesures de bris de glace sur le fleuve Saint-Laurent, a) à l'ouest de la ville de Québec? b) à l'est de la ville de Québec?

7. Si la réponse à la partie (6) est affirmative, quels ont été les résultats et, s'il y a lieu, les recommandations?

8. Le ministère a-t-il considéré le fait que de telles opérations peuvent avoir eu un effet défavorable sur le trafic des ports d'Halifax, de Saint-Jean et autres du Canada atlantique? Si oui, quelles mesures a-t-il proposées pour contrebalancer de tels effets?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Non.

2. Entre Terre-Neuve et Québec, les brise-glace du ministère des Transports prêtent leur appui aux navires lorsque l'état des glaces sur les routes maritimes et dans les chenaux d'approche des ports le nécessite.

3. 1962, 56,802 milles nautiques; 1963, 56,812 milles nautiques; 1964, 73,786 milles nautiques, 1965, 86,464 milles nautiques; 1966, 56,809 milles nautiques; 1967, 80,850 milles nautiques.

Nombre estimatif de milles pour la saison de 1967-1968—75,000.

4. 1962, \$1,394,000; 1963, \$1,384,000; 1964, \$1,608,000; 1965, \$1,545,000; 1966, \$2,157,000; 1967, \$1,707,000.

Coût estimatif pour la saison de 1967-1968—\$1,750,000.

5. Le contrôle des glaces en vue de prévenir les crues du Saint-Laurent à Montréal et en aval fait l'objet d'une étude suivie de la part du ministère.

Au cours de ces dernières années, le problème est devenu un peu plus compliqué à cause des modifications apportées par l'homme, comme l'aménagement de l'emplacement de l'Expo, et de la présence de navires de commerce dans le chenal ouvert par les brise-glace pour le contrôle des inondations. En reconnaissance de ce fait, le ministère a entrepris l'an dernier une enquête approfondie sur les problèmes attribuables aux glaces, y compris un programme étendu d'assemblage des données et d'observation de l'état des glaces. A la suite des études préliminaires, on a fait des recommandations relativement à l'utilisation d'estacades flottantes à titre de mesure de contrôle des glaces; l'installation, à titre expérimental, d'une de ces estacades, sur le lac Saint-Pierre, est terminée. Ces estacades sont destinées à faciliter les opérations de déglacement en aidant à empêcher la couverture de glace de se briser et de dériver dans le chenal ouvert, sous l'action du vent et des vagues produites par les navires. A titre de mesure supplémentaire de contrôle des glaces on utilise les déblais pour la construction de plusieurs îles artificielles dans la zone générale des estacades. Les résultats que produiront ces estacades et ces îles seront soigneusement observés au cours des mois d'hiver.

On étudie actuellement le fonctionnement de l'ouvrage de contrôle des glaces du bassin de Laprairie, en même temps que le résultat d'autres mesures de contrôle, de façon à obtenir le contrôle le plus efficace possible des glaces dans ce secteur.

Les phénomènes de la formation et du mouvement des glaces font également l'objet d'études sur le modèle à l'échelle du Saint-